



## Séance plénière de la Commission Locale de l'Eau

17 mars 2015

Espace Jeanne Champillou, Olivet

### Collège des élus :

<b><i>Etaient présents</i></b>		
Mme Fabienne d'ILLIERS	Adjointe / Présidente de la CLE	Olivet
M. Jean-Claude HENNEQUIN	Adjoint au Maire	Saint Pryvé Saint Mesmin
M. Jean-Marc GIBEY	Maire	Jargeau
M. Patrick RABOURDIN	Président	SIBL
Mme Stéphanie ANTON	Adjointe au Maire	Orléans
M. Jean-Luc BRINON	Adjoint au Maire	Tigy
M. Gérard MICHAUD	Adjoint au Maire	Saint Cyr en Val
Mme Jocelyne MARPEAUX	Conseillère municipale	Férolles
M. André DEROUET	Adjoint municipal	Neuvy en Sullias
M. Jacques ROBERT	Conseiller municipal	Marcilly en Vilette
M. Patrick BOUARD	Adjoint au Maire	Sully sur Loire
M. Olivier CERDAN	Conseiller municipal	Sigloy
M. Dominique LELAY	Adjoint au Maire	Vienne en Val
M. Jérôme BROU	Conseiller municipal	Saint Denis en Val
Mme Laëtitia GOURBE*	Conseillère municipale	Olivet
M. Jean-Claude FARDEAU*	Conseiller municipal	Ouvrouer les Champs
* élu ne disposant pas d'un pouvoir		
<b><i>Etaient excusées et représentées</i></b>		
Mme Pascale ROSSLER	Vice-Présidente	Région Centre Val de Loire
Mme Laurence MONNOT	Maire	Ouvrouer les Champs
<b><i>Etaient excusés</i></b>		
M. Olivier SILBERBERG	Conseiller municipal	Saint Jean le Blanc
M. Fabrice PILOU	Conseiller municipal	Darvoy
M. Pascal DELAUGERE	Conseiller municipal	Saint Hilaire Saint Mesmin
Mme Chantal BUREAU-MAYEUX	Conseillère municipale	Mareau aux Prés

**Collège des usagers :**

<b><i>Etaient présents</i></b>		
M. Philippe ALLAIRE	élu	Chambre d'agriculture du Loiret
M. Stéphane THAUVIN	Garde rivière	ASRL
M. Patrick HERVET	Représentant	Comité départemental canoë-kayak
M. Emmanuel REGNIER	Président	Comité départemental d'Aviron du Loiret
M. Didier PAPET	Président	Loiret Nature Environnement
M. Maurice DUBOIS	Représentant	Syndicat départemental de la propriété privée rurale du Loiret

**Collège des représentants de l'Etat :**

<b><i>Etaient présents</i></b>		
M. Jean-François CHAUVET	Chef du service eau, environnement et forêt	DDT 45
M. Philippe CARRE	Chef de l'Unité politique de l'Eau	DREAL Centre
M. Jean-Luc GOUBET	Chef de service	Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Mme Marine COLOMBEY	Chef du service départemental 45	ONEMA
<b><i>Etait excusé et représenté</i></b>		
M. Le Préfet de la Région Centre		Préfecture de la Région Centre
<b><i>Etait excusé</i></b>		
M. le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale		DDCS

**Appui technique et autres personnes présentes**

<b><i>Appui technique</i></b>		
Mme Carine BIOT	Animatrice CLE	Etablissement public Loire
Mme Camille LEGRAND	Technicienne de rivière	SIBL
Mme Franck PARE	Inspecteur de salubrité publique	Ville d'Orléans
M. Benoit LOUCHARD	Conseiller Eau - Environnement	Chambre d'Agriculture du Loiret
Mme Sandrine GERARD	Direction des risques majeurs et de l'environnement	Conseil Général du Loiret

## **Ordre du jour :**

1. Présentation du programme d'actions du contrat territorial volet « milieux aquatiques » par le SIBL
2. Avis de la CLE sur les projets de SDAGE-PDM et PGRI 2016-2021
3. Approbation du rapport d'activités 2014
4. Projection de mini-films sur les espèces invasives réalisés par le Cen Centre
5. Points divers

La séance est ouverte par Madame la Présidente de la CLE. Le compte-rendu de la séance précédente est adopté.

Il est proposé dans un premier temps de décaler la présentation du premier point le temps que le Président du SIBL rejoigne la séance.

## **2. Avis de la CLE sur les projets de SDAGE-PDM et PGRI 2016-2021**

L'animatrice fait un rappel sur le calendrier et indique que la consultation a lieu jusqu'au 18 avril pour les assemblées et 18 juin pour le public.

Elle rappelle également que l'objectif de ce nouveau SDAGE est de doubler le nombre de masses d'eau en bon état d'ici 2021. Les priorités sont les suivantes :

- réduction des pollutions diffuses
- restauration des milieux aquatiques

L'objectif de masses d'eau en bon état pour la commission territoriale Loire moyenne dont le territoire du SAGE fait partie est fixé à 48%. Le nombre actuel de masses d'eau en bon état pour cette commission est de 23%.

Il est rappelé également que le montant total des actions est estimé à 2.7 milliards d'euros. La distribution de cette somme est détaillée dans le programme de mesures qui est le programme d'actions contribuant à la réalisation des objectifs et des dispositions du SDAGE.

## **CONSTRUCTION DE L'AVIS :**

- I. Un avis est rendu sur le projet de SDAGE et de PDM.

Il est constitué d'une partie contexte, d'un bilan du SDAGE 2019-2015 et des perspectives suivies de l'avis en lui-même.

Cet avis est divisé en 3 parties :

### **1. Recommandations générales**

- Renforcer et poursuivre la concertation en vue d'aboutir à une réelle appropriation du SDAGE par les membres des Commissions Locales de l'Eau
- Donner aux CLE un rôle clef pour la préparation et le suivi de la mise en œuvre du SDAGE sur leur territoire
- Faire le lien entre le SDAGE et le PDM
- Prise en compte du changement climatique

### **2. Avis sur le Programme de Mesures**

Les remarques portent principalement sur des questions de formes ne permettant pas une lecture aisée et complète des informations concernant le SAGE.

Une incohérence est relevée sur la thématique « eaux pluviales » : budget trop faible par rapport à l'enjeu.

Cependant les priorités définies à l'échelle de la commission territoriale correspondent plutôt bien aux priorités du SAGE :

- Milieux aquatiques
- Pollutions diffuses

### **3. Avis sur le SDAGE**

Chapitre 1 : repenser l'aménagement des cours d'eau

Un nouvel indicateur est présent : le taux de fractionnement. Cette notion reste floue, il y aura besoin d'une fiche de lecture. La DREAL Centre indique qu'une fiche sur cet indicateur a été rédigée.

Chapitre 2 - Réduire la pollution par les nitrates

Chapitre 4 – Réduire la pollution par les pesticides

Manque d'objectif clair pour les SAGE sur les efforts à conduire au niveau des nitrates.

Toutes les molécules mesurées ne servent pas à qualifier l'état donc déconnexion entre résultats et réalité.

Chapitre 3 – Réduire la pollution organique et bactériologique

Incohérence entre montant d'aides prévues et enjeu eaux pluviales.

Chapitre 5 Maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses

Chapitre 6 – Protéger la santé en protégeant la ressource

Nécessité de mentionner plus clairement les substances médicamenteuses.

Chapitre 8 – Préserver les zones humides

Les documents d'urbanisme doivent prendre en compte les zones humides; la CLE n'est cependant pas reconnue PPA → difficulté de suivi sur le terrain.

Notion d'enjeu environnemental floue, proposition de la supprimer.

Chapitre 9 – Préserver la biodiversité aquatique

Disposition sur les espèces envahissantes, la CLE invite le Comité de Bassin à faire pression au niveau national sur ce sujet.

Chapitre 12 – Faciliter la gouvernance et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques

Chapitre 13 – Mettre en place des outils réglementaires et financiers

Chapitre 14 – Informer, sensibiliser, favoriser les échanges

Beaucoup de missions de communication, sensibilisation sont confiées aux CLE - proposition de financement au taux maximal de l'Agence de l'Eau.

A la suite de cette présentation, les membres formulent 3 remarques qu'ils proposent de rajouter aux remarques générales de l'avis :

- Améliorer le suivi de la qualité des eaux en permettant l'augmentation du nombre de stations de mesures

- Améliorer la cohérence des politiques nationales qui sont parfois contradictoires. Par exemple, l'agriculture biologique qui participe à l'amélioration de la qualité des eaux n'a aucune visibilité vis-à-vis des aides apportées sur le long terme. Cette incohérence de politique entraîne une forte grogne sur le terrain et ne nous permet pas nous acteurs dans le domaine de l'eau d'agir aussi vite et bien que nous le souhaiterions.

- Les membres de la CLE soulignent également le nombre trop important de documents qui se superposent et qui rendent l'action publique complètement illisible. Il est recommandé d'essayer de simplifier réellement tous ces documents pour une meilleure lecture et une meilleure mise en œuvre sur le terrain.

## **Avis proposé sur le projet du SDAGE**

→ Proposition de rendre un **avis favorable** sur les projets de SDAGE et de PDM **sous réserve** de la prise en compte des recommandations formulées

Le vote s'est fait par voie électronique la question n'ayant été posée officiellement lors de la réunion. Les résultats sont les suivants :

Pour : 21

Contre : 1

Abstention : 0

Ne se prononce pas/ Ne prend pas part au vote : 5

### II. Un second avis est rendu sur le projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondation

Il est rappelé que le PGRI est un document de planification dans le domaine de la gestion des risques d'inondation à l'échelle du bassin Loire-Bretagne. C'est un des outils de mise en œuvre de la directive européenne « Inondations ». Il est composé de 6 objectifs et 46 dispositions. La CLE est concernée par 5 dispositions de type « association de la CLE à.... » + volet culture du risque.

Les documents d'urbanisme sont également cités dans ce document dans l'objectif « planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque ».

La lecture du document n'a pas suscité de remarques particulières.

Le contenu du PGRI ne remet pas en question les enjeux identifiés par le SAGE.

## **Avis proposé sur le projet du SDAGE**

→ Proposition de rendre un avis favorable sur le projet de PGRI.

Le vote s'est fait par voie électronique la question n'ayant été posée officiellement lors de la réunion. Les résultats sont les suivants :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Ne se prononce pas : 5

## **3. Approbation du rapport d'activités 2014**

L'animatrice a transmis le projet de rapport d'activités aux membres de la CLE avant la séance. Il manquait néanmoins les éléments sur les dépenses de l'année. Ceux-ci n'étant toujours pas disponible en interne, il est proposé de décaler l'approbation du rapport d'activités à la séance prochaine. Concernant le reste du contenu du rapport, les membres n'ont pas émis de remarques particulières.

## **4. Projection de mini-films sur les espèces invasives réalisés par le Cen Centre**

Trois films (durée environ 5 min) ont été réalisés par le cinéaste Philippe Henry, pour le groupe de travail plantes invasives en région Centre. Ils sont en ligne sur la chaîne Youtube du Conservatoire d'espaces naturels.

Vous les trouverez aux liens suivants :

- "Mieux connaître les plantes invasives", vidéo à destination du grand public : <https://www.youtube.com/watch?v=Tc2k7ZOItGA>
- "Les plantes invasives et les collectivités" :

<https://www.youtube.com/watch?v=gDKvY7htYx4>

- "Les plantes invasives et les gestionnaires" :  
<https://www.youtube.com/watch?v=ewObz51QyQ8>

Les films à l'attention des collectivités et des gestionnaires ont été diffusés en séance. A noter que les expériences du Dhuy et du Loiret sont présentés dans le film « les plantes invasives et les gestionnaires ».

La Présidente de la CLE demande aux membres si suite à la présentation de la charte d'engagement des collectivités contre l'introduction d'espèces invasives en CLE de décembre 2014, certains d'entre eux s'étaient rapprochés du Cen Centre. Aucune commune sauf celle d'Olivet. Le constat est que même avec des équipes déjà sensibilisées à la thématique, le personnel a découvert d'autres espèces qu'il continuait d'acheter par méconnaissance. La Présidente insiste sur le rôle des communes dans ce domaine.

Il est aussi fait remarquer que ces espèces se retrouvent dans les déchets verts, ce qui favorise leur dissémination. Il faut absolument communiquer également sur leur mode de destruction et inciter les particuliers à les supprimer via les ordures ménagères.

Il est rappelé également que certaines invasives sont présentes dans les champs et posent de sérieux problèmes. Cela peut remettre en cause la vente de certaines cultures et entraîner des pertes économiques (ex du Datura). L'ambrosie est également présente et impacte la santé.

## **1. Présentation du programme d'actions du contrat territorial volet « milieux aquatiques » par le SIBL**

Le SIBL conduit actuellement l'étude bilan-prospective dans la perspective du futur contrat territorial volet milieux aquatiques.

Camille LEGRAND, technicienne de rivières nous présente le programme d'actions du futur contrat pour les 5 années à venir.

Elle rappelle tout d'abord quels sont les éléments qui ont été étudiés, par le bureau d'études Hydroconcept, en charge de l'étude :

- le lit mineur
- les berges et ripisylve
- le lit majeur
- le débit
- continuité
- ligne d'eau

Concernant les obstacles liés à la continuité, 150 ont été recensés, seulement 60 sont considérés comme franchissables.

3 scénarios ont été étudiés :

Scénario 1 : Atteinte du bon état écologique sur l'ensemble de la zone d'étude (6 450 000 €)

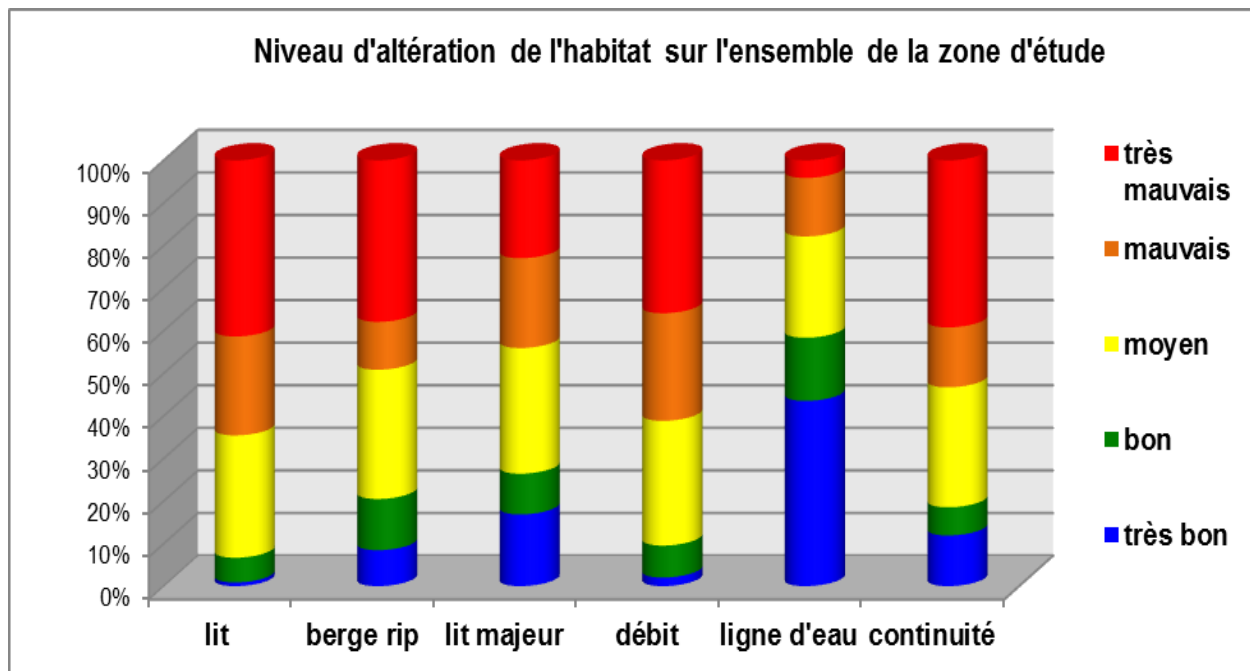
Scénario 2 : Atteinte du bon état hydromorphologique ciblée (5 400 000 €) (hors zone Natura 2000 en Sologne)

Scénario 3 : Scénario adapté aux capacités financières du maître d'ouvrage (3 017 970 €) le montant des travaux n'est pas fixe, il risque d'être augmenté suite à la dernière réunion du COPIL.

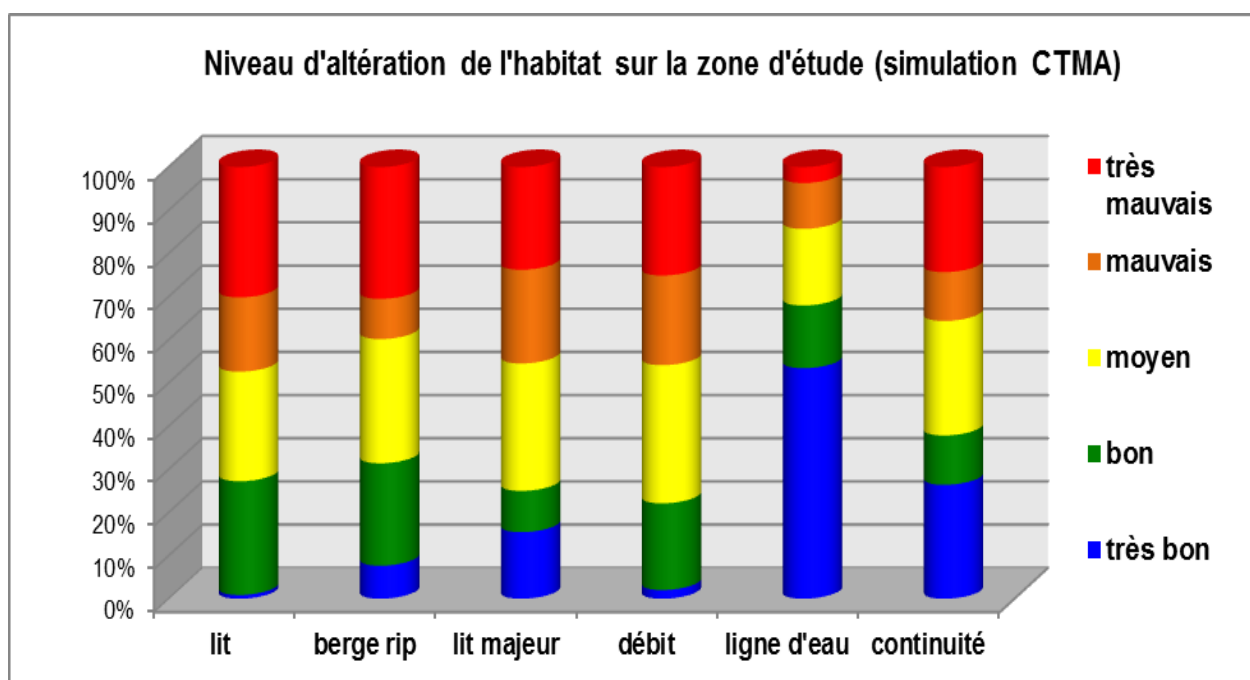
Le scénario 3 a été retenu par le COPIL du SIBL. Il comprend des actions de restauration sur le Dhuy et sur les affluents solognots, des actions sur les ouvrages, des actions de plantations, des actions d'entretien de végétation, des actions d'études complémentaires et de passes à poissons sur le Loiret.

Avant de rentrer dans le détail du programme, un point est fait sur l'état actuel de la masse d'eau et sur l'état futur après la mise en œuvre du programme, ce qui permet de visualiser les progrès attendus.

### Etat actuel de la masse d'eau



### Etat futur de la masse d'eau après réalisation du contrat (résultats attendus)



Afin de classer la masse d'eau en bon état, les 6 compartiments devront à terme atteindre au minimum 75% de bon état ou de très bon état. On constate une augmentation du niveau d'altération, mais pas encore l'atteinte du bon état, le programme va se concentrer uniquement sur le Dhuy, qui lui devrait passer en bon état à la fin du programme.

## **ACTIONS**

### **1/ Travaux sur la continuité**

Mise en place d'un pont cadre

Réalisation d'une étude complémentaire sur le Loiret

Suppression de 10 ouvrages sur le Dhuy (cf calendrier ppt SIBL)

Mise en place de passes à anguilles sur le Loiret

Concernant le dernier point, il est précisé que 3 endroits du Loiret nécessite un aménagement afin d'aider au franchissement des anguilles. En fonction de l'ouverture des vannes et du dénivelé les anguilles et certaines espèces de poissons sont susceptibles de pouvoir franchir l'obstacle.

Comment marche une passe à anguilles ? C'est assez simple, l'anguille a seulement besoin de rugosité et d'un passage d'eau assez rapide. Si cela ne suffit pas, il peut être envisagé un aménagement plus conséquent. Il existe différentes sortes de passes, soit avec des plots, ou des poils ou juste un peu de rugosité.

Un membre suggère que si une étude est conduite sur la thématique des passes à poissons, elle devrait prendre en compte dans son analyse la possibilité d'un passage pour kayaks.

Il n'est pas certain que les endroits envisagés pour les passes à poissons soient assez larges pour imaginer une passe à kayak, d'autant plus que les endroits envisagés sont chez les riverains et qu'il sera sans doute plus acceptable pour eux de voir passer des poissons et non pas des kayaks.

Le membre indique qu'il se renseignera car selon lui l'étude de cette possibilité est peut-être obligatoire.

L'étude envisagée sur le Loiret privé permettra de faire un état des lieux et de questionner les riverains sur ce qu'ils veulent pour le Loiret.

Actuellement moins d'actions sont envisagées sur le Loiret que sur le Dhuy du fait de son urbanisation très importante et du peu de sensibilisation sur le sujet.

Les riverains n'ont pas conscience des problèmes existants sur le Loiret, la prise de conscience sera la première étape. Par la suite il faudra leur présenter quelles sont les actions possibles pour améliorer le Loiret, notamment le débit. Il est nécessaire d'avoir une réflexion des actions à plus long terme, comment redynamiser le Loiret ?

La Présidente du SAGE suggère l'idée d'une grande action d'échanges et de partage pour les informer, il reste encore un important travail à conduire afin de monter cet évènement.

### **2/ Travaux en lit mineur**

Rehaussement du lit incisé par recharge de granulats, notamment sur les cours d'eau solognots

Diversification des habitats par blocs et épis, et risbermes

Restauration complète du cours d'eau.

Suppression de busage et reconstitution du lit mineur

Reméandrage

Les photos présentées pour illustrer ces techniques sont intéressantes et permettent de visualiser ce que pourra être le Dhuy dans quelques années.

### **3/ Actions sur les espèces invasives**

Suivi des foyers de plantes invasives

- Surveillance des foyers



- Arrachage des plantes invasives
  - Égérie dense
  - Hydrocotyle fausse renoncule

Piégeage des ragondins

#### 4/ Travaux sur les berges et la ripisylve

Plantations

Travaux sur la végétation rivulaire

Gestion des embâcles (Loiret public principalement)

#### 5/ Mesures d'accompagnement

Financement du poste de technicien

Financement du poste de secrétariat

Financement supplémentaire pour un stagiaire

#### 6/ Communication

Journées de sensibilisation : le syndicat du Loing semble avoir réalisé des effacements d'ouvrages en centre-ville intéressants à aller visiter. Le SIBL nous tiendra au courant.

Réunions dès la fin de l'étude par commune ou groupe de communes

Réunions du comité de pilotage

Mise à jour du fichier riverains

2 réunions par an à destination des riverains

Sensibilisation auprès des propriétaires d'étangs

Mise à jour régulière du site internet

Édition d'une brochure à diffuser deux fois par an

#### 7/ Suivi

Grille d'indicateur sur différents paramètres

(hydrologie, stabilité des berges, qualité de l'eau, médiation ...)

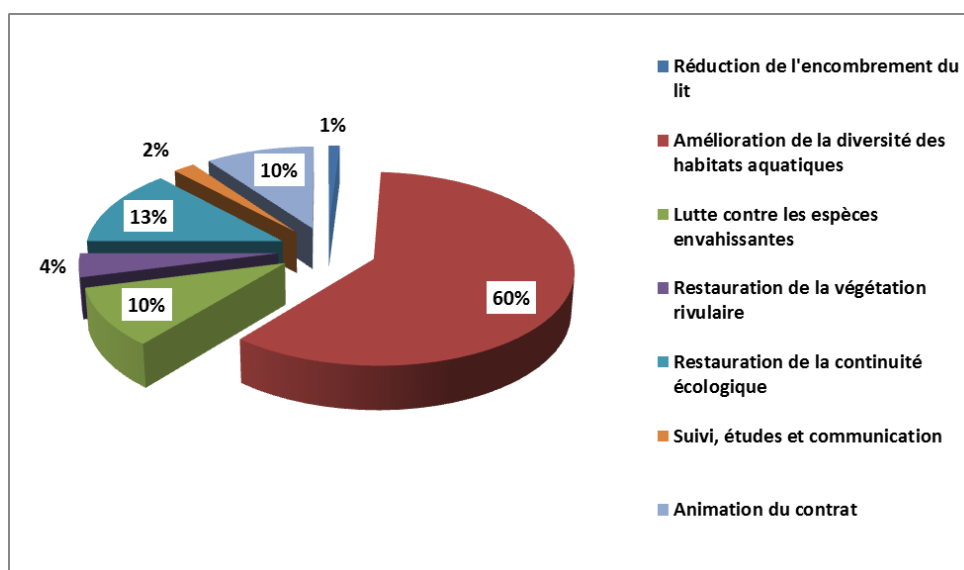
IBGN

IPR

IBD

Ci-dessous le diagramme et le tableau présentent comment sont répartis les différentes actions et leurs coûts.

On notera que l'amélioration de la diversité des habitats aquatiques correspond à 60% du programme d'actions pour 1,8 M<sup>e</sup> d'euros.



Types d'actions	Coût en € TTC
Réduction encombrement du lit	25 000
Amélioration de la diversité des habitats	1 800 000
Lutte contre les plantes envahissantes	300 000
Restauration de la végétation	120 000
Restauration de la continuité écologique	390 000
Suivi, études et communication	60 000
Animation du contrat	300 000
	3 000 000

Des remarques sont formulées sur la problématique des ragondins, qui est à traiter en priorité si l'on veut éviter que les travaux ne soient détruits par cette espèce. A ce jour, le prix n'est pas assez incitatif et cela reste un vrai problème.

Les techniciens passent déjà une heure chacun par jour à faire le tour des cages mises en place. Et à certains endroits comme en zone urbaine, la pose de cage est compliquée du fait de la réaction des riverains.

Une sensibilisation sur le sujet semble nécessaire pour expliquer l'objet du piégeage.

Le SIBL et l'animatrice souhaitait aussi préciser que pour les communes situées sur les affluents, il ne fallait pas qu'elles se sentent délaissées, ce programme est axé pour les 5 années à venir principalement sur le Dhuy mais dans les prochains contrats les actions seront effectuées principalement sur les affluents et donc sur leur territoire. La solidarité au niveau du bassin est très importante.

## 5. Points divers

### Thématique de la prochaine CLE : assainissement non collectif

L'animatrice a sollicité comme intervenant Emmanuel SALAUN de l'association des maires du Loiret. Il souhaite que l'on précise la nature de son intervention.

Après échange, il ressort deux thématiques que les membres de la CLE souhaiteraient voir aborder :

- une partie règlementaire qui pourrait être assurée par M. Salaun
- une partie plus technique pouvant être assurée par un technicien d'un SPANC.

Il est rappelé la difficulté » de la mise aux normes du fait du coût financier important.

L'agence de l'Eau rappelle qu'il y a eu un assouplissement de la réglementation et qu'actuellement seulement 5 à 10% des installations nécessitent une réhabilitation dans les 4 ans.

### Prochaines dates

19/03/2015 : première réunion du groupe communication, 14h00, Ep Loire

Avril/Mai 2015 : réunion d'informations SAGE/documents d'urbanisme à l'attention des services urbanisme des communes (puis une à l'attention des élus par la suite)

La date de la prochaine CLE est fixée au 4 juin à 18h00.

Les membres n'ayant plus de remarques, la séance est levée à 20h00.

Fabienne d'Iljiers  
Présidente de la CLE  
du SAGE Val Dhuy - Loiret

